

Leaks, a gagné en ampleur et l'OCDE, un club de pays riches, a décidé de «mettre fin à la récréation» en matière d'évasion fiscale.

Ces impulsions s'incarnent dans le plan BEPS (acronyme anglais pour lutte contre l'érosion de l'imposition et le transfert de bénéfices) de l'OCDE et sont en train

suitat avant impôt, impôt payé etc.) sur leur activité dans chaque pays d'implantation au sein de l'Union.

Cette mesure peut surprendre. Lors du dernier Conseil des ministres des Finances de l'UE le 8 mars, les Etats membres ont adopté une position commune sur l'échange de ses informations en-

débat sur la publicité de ces informations avait surgi et une douzaine d'Etats de l'UE, dont le Luxembourg, s'étaient montrés sceptiques à ce sujet. L'échange d'informations entre administrations fiscales, contrairement à sa publicité, suit à la lettre le plan de l'OCDE. Pour les pays opposés à

pas de contradiction entre la compétitivité et la transparence, nous prendrons cette direction», avait déclaré Moscovici en mars. Le 12 avril, la Commission publiera également une étude d'impact sur les conséquences économiques de la publication de ces données. Le pari pour la publicité semblait pour-

verts ont d'ores et déjà critiqué ces mesures, car elles ne vont pas assez loin pour leur goût, parce que les entreprises concernées ne seront pas obligées de détailler leurs activités hors de l'UE. «Sur ce coup, on ne pouvait pas faire plus», se défend une source proche de la Commission.

COP 21: les verrous restent intacts

L'économiste Maxime Combes à propos du réchauffement climatique

Luxembourg. L'accord trouvé lors de la conférence sur la lutte contre le réchauffement climatique à Paris (COP21) est certes une victoire diplomatique mondiale, mais elle ne fait que repousser le problème de la transition énergétique à plus tard, estime Maxime Combes, économiste et membre d'ATTAC France dans une conférence qu'il a donnée mercredi à Luxembourg.

Organisée par Etika, ATTAC Luxembourg, Votum Klima et EELV Luxembourg, la conférence était une tentative de démystifier l'accord signé en décembre 2015 à Paris par 195 pays et qu'on a présenté comme une grande avancée, voire comme une «révolution climatique». Ce discours n'est pas très sérieux, selon Maxime Combes, car si la conférence de Paris a finalement accouché d'un texte qui énonce un objectif ambitieux, à savoir limiter le réchauffement climatique à moins de deux degrés Celsius, les engagements étatiques découlant de cet accord ne sont pas en adéquation avec cet objectif.

A Copenhague en 2009, les Etats s'étaient mis d'accord pour lancer

des initiatives uniquement à l'échelle nationale en vue de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Or la hausse moyenne de la température a entre-temps dépassé les trois degrés, et lors de la conférence de Paris, la quantité supplémentaire à réduire n'a même pas été prise en compte dans l'accord final.

Si les émissions de gaz à effet de serre ont nettement augmenté depuis qu'on a lancé la négociation sur la question du réchauffement, elles vont continuer à croître du fait des engagements à minima que les Etats ont retenus dans l'accord de Paris.

«Procrastination institutionnalisée»

Une grande conférence sous l'égide de l'ONU doit se tenir en 2018 pour faire le bilan des résultats obtenus, mais en négligeant d'ores et déjà les réductions supplémentaires indispensables pour atteindre les objectifs fixés, on ne fait que repousser à demain ce qu'on n'est pas sûr de réaliser aujourd'hui. D'après Maxime Combes, il s'agit ni plus ni moins d'une «procrastination institutionnalisée».

A ce manque d'ambition s'ajoute toute une série de décisions que les Etats membres ont pris récemment et qui vont à l'encontre de la lutte contre le réchauffement climatique. En outre, les secteurs de l'aviation civile et du transport maritime ne sont pas comptabilisés dans les émissions de gaz à effet de serre, car elles ne

sont pas quantifiées à l'échelle nationale. Les objectifs de réduction dans ces deux secteurs ne sont d'ailleurs pas mentionnés dans l'accord, pas plus que le transfert de technologies devant bénéficier aux pays du Sud, qui doivent trouver les financements nécessaires pour participer à la lutte contre le réchauffement climatique.

L'économiste déplore également que le texte final ne contient pas la moindre référence aux investissements en matière de commerce international, celui-ci constituant avec la finance un des verrous majeurs qui empêchent la réalisation des objectifs. Selon lui, les règles encadrant le commerce international priment sur la lutte contre le réchauffement climatique et maintiennent la dépendance envers les énergies fossiles.

«Crime climatique»

Comme l'accord de Paris ne contribue pas à une décarbonisation des économies, on se dirige tout droit vers un «crime climatique» si l'on ne sort pas de l'âge des fossiles. En conséquence, Maxime Combes milite pour un renversement de la hiérarchie des règles en appelant les pouvoirs publics et la société civile à transformer les politiques commerciales, d'investissement et de la finance, sans quoi la transition énergétique deviendra impossible. L'état d'urgence climatique se double à présent d'un état de nécessité qui peut justifier la désobéissance civile, conclut-il. (LFM)



L'économiste Maxime Combes est l'auteur du livre «Sortons de l'âge des fossiles! Manifeste pour la transition». (PHOTO: ANOUK ANTONY)